

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents excusés : Geneviève FLEURY, François KLAEYLÉ, Elsa PLUMIER, Samia MESSALTI, Claudine JACQUEMIN, Béatrice ANTOINE, Christine SIEURIN, Véronique DEVIGNES.

Conseillers absents non excusés : David CARABIN.

Procurations : Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN,
François KLAEYLÉ à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Elsa PLUMIER à Colette MESNIER,
Samia MESSALTI à Bertrand KLING,
Claudine JACQUEMIN à Jean-Pierre FRANOUX,
Béatrice ANTOINE à Francine PIERRE,
Christine SIEURIN à Claude FINANCE,
Véronique DEVIGNES à Gérard VIRY.

Secrétaire de séance : Malika TRANCHINA

Date convocation : 23 juin 2011

N°050/2011

Objet : Cession parcelle AL 373

Rubrique : 3.2

Rapporteur : Francine PIERRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. Francis TSCHÉILLER, domicilié 20 rue du Maréchal Franchet d'Esperey à NANCY, a sollicité la commune en vue de l'acquisition de la parcelle AL 373 qui se situe à proximité de la parcelle AL 374 dont il est un co-indivisaire. La parcelle objet de cette demande d'acquisition a une surface de 14 m².

Après consultation des personnes concernées par cette parcelle, il s'avère que seul M. Nicolas LEMAIRE souhaite mettre des conditions particulières à cette vente, relatives à son accès par cette parcelle. Ces conditions sont annexées à cette délibération et devront être prises en compte lors de cette cession.

Le prix de vente proposé, soit 500,00 € est conforme à l'estimation des Domaines.

Monsieur le Maire propose donc de céder cette parcelle aux conditions sus indiquées à l'ensemble des propriétaires de la parcelle AL 374 aux 2 conditions suivantes :

- ✓ Reprise des conditions de M. LEMAIRE dans les documents adéquats,
- ✓ Réouverture du chemin côté rue de Longefond.

.../...

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique réunie le 9 juin, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De céder la parcelle AL 373 aux propriétaires de la parcelle AL 374, aux conditions sus indiquées,
- ❖ De prendre acte que l'ensemble des frais est à la charge de l'acquéreur,
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents en rapport avec cette cession.

Date : 29 juin 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 5 juillet 2011

N° Accusé de réception : 20110629-M-050-DE

Affichage : - 7 JUIL 2011

Le Maire,

Jean-Pierre FRANOUX.

